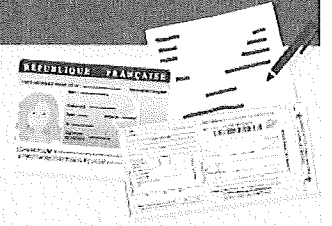


ASSR (ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

Obtenir un duplicata en cas de perte

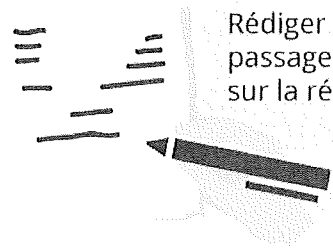


1 Première solution

Rédiger une demande de duplicata écrite au chef d'établissement dans lequel vous avez passé vos épreuves sans oublier d'indiquer et de fournir :

- votre identité complète
 - la classe dans laquelle vous étiez lorsque vous avez passé les épreuves
 - l'année où elles se sont déroulées
 - une déclaration sur l'honneur de perte du document
- une copie recto verso de votre pièce d'identité
 - une enveloppe timbrée et libellée à votre nom et adresse (de préférence en recommandé avec accusé de réception)

2 Deuxième solution



Rédiger une déclaration sur l'honneur sur le passage de l'ASSR que vous avez effectué et sur la réussite de l'examen en précisant :

- l'année de passage et d'obtention
- le nom de l'établissement
- la ville d'obtention du certificat

